

CANTINE cent onze

Bulletin d'adhésion à destination des structures sociales et culturelles

LA STRUCTURE DÉNOMMÉE:

Adresse postale :

Téléphone :

Fax :

Mail :

REPRÉSENTÉ(E) PAR :

Merci de renseigner le nom et les coordonnées du/de la/des représentant(e) de la structure qui seront référents du projet et garants de la participation aux AG.

OBJET SOCIAL:

Missions de la structure.

Déclare vouloir adhérer à l'association La Cantine du 111 en qualité de membre.

À ce titre, la structure déclare, par son ou ses représentant(E)s, avoir lu et adhéré à la charte et au règlement intérieur de La Cantine du 111, lesquels ont été remis en mains propres, téléchargés ou envoyés par mail.

La structure adhérent(E) a la possibilité de nommer plusieurs représentant(E)s sur ce bulletin d'adhésion ou de déléguer une ou plusieurs personnes de son choix pour participer aux diverses réunions, assemblées générales, ou autres moments de vie de La Cantine du 111.

En revanche, la participation aux instances de décisions s'appliquent selon la règle suivante au moment du vote : une structure = une voix.

Toute structure a la possibilité de changer à souhait, au cours de l'année, le ou les représentant(E)s nommé(E)s sur le bulletin d'adhésion. Il devra, pour ce faire, renvoyer un bulletin d'adhésion par mail ou au siège social de La Cantine du 111, en nommant un(E) nouveau ou nouvelle représentant(E). Le dernier bulletin reçu fera office de représentation légale jusqu'à terme échu de l'adhésion, laquelle devra être renouvelée annuellement.

La structure s'engage, par son ou ses représentant(E)s à s'acquitter de la cotisation votée annuellement.

Toute structure collective adhérente qui sera amenée à occuper l'espace devra présenter son attestation de responsabilité civile d'occupant.

Date d'adhésion :

Valable jusqu'en septembre 2019.

Le montant de l'adhésion demandé est de 25 euros (vingt cinq euros) au titre de l'année 2018/2019 .

A régler en chèque (à l'ordre de Lac cantine du 111) ou en espèce et à envoyer ou à déposer à l'adresse suivante :

La cantine du 111

111 Avenue de Paris

51000 Châlons en Champagne

Une fois l'adhésion acquittée, le mandant recevra un reçu par mail, main propre ou courrier à l'adresse indiquée.

Fait en 2 exemplaires à

le /..... /.....

Nom et Signature

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne.